

Le **Débat sur l'Ecole** organisé à l'IUFM Midi-Pyrénées a fait l'objet de deux réunions (14 et 17 janvier 2004) dont les participants invités étaient les personnels, les membres des Conseil d'Administration et Conseil Scientifique et Pédagogique, les enseignants chercheurs des universités Toulousaines, les corps d'inspection. Il a été animé par Bernard Belloc, Président honoraire de l'Université des Sciences Sociales (UT1).

Il s'est centré sur les questions 21 et 22 restructurées comme suit :

*1. Comment définir aujourd'hui le métier d'enseignant : quelles connaissances, quelles compétences, pour quelles missions ?
Quels contenus pour la formation initiale et continue ?*

*2. Organisation de la formation, recrutement et parcours professionnel.
Le parcours de l'étudiant, l'organisation et la validation des études.*

Un service public d'éducation doit s'adapter aux évolutions du monde environnant, il doit donc se penser et se construire dans la société au service de laquelle il doit être. Il en est l'un des piliers et doit garantir le respect des valeurs de la société et en assurer la transmission.

Pour pouvoir assurer cette transmission une continuité entre les différents niveaux d'enseignement est nécessaire quel que soit le découpage adopté.

1. LE METIER D'ENSEIGNANT ET LA FORMATION DES ENSEIGNANTS :

Comment définir aujourd'hui le métier d'enseignant : quelles connaissances, quelles compétences, pour quelles missions ?

La complexité croissante de la société et la nécessité de former toujours davantage d'élèves a fait évoluer les missions de l'enseignant. On ne peut plus aujourd'hui se contenter de sélectionner parmi les élèves ceux qui, par connivence sociale ou culturelle, ont acquis les connaissances, les valeurs et compétences visées.

Les missions

Le rôle de l'enseignant ne peut plus être uniquement celui d'un « passeur », d'un « transmetteur ». Ses missions s'inscrivent dans la nécessité d'assurer les conditions de l'appropriation par un maximum d'élèves des savoirs, des connaissances, des savoirs faire, des méthodes d'apprentissage (apprendre à apprendre entre autre) et des valeurs définies par la nation.

Dans la société de l'information dans laquelle nous vivons l'enseignant doit d'autre part permettre aux élèves de trier, de comprendre, d'analyser, de transformer en connaissances les informations qui sont aujourd'hui à leur disposition.

Les missions de l'enseignant ne se limitent pas à la classe. Il est un acteur du système éducatif dans son ensemble et doit donc le comprendre.

Le cloisonnement actuel entre les acteurs du système (enseignants, CPE, chef d'établissements, surveillants,...) fragmente les missions. Un nécessaire travail d'équipe s'impose.

L'exercice de ces missions se fait dans un contexte de plus en plus complexe. Les gestes professionnels pour accomplir ces missions ne peuvent résulter de la simple imitation des « anciens ». Enseigner est bien un **métier** comportant son lot de savoirs, de connaissances, de savoir faire qui vont au delà des seuls savoirs académiques disciplinaires.

Tout cela exige du recul et du temps pendant la formation et pendant l'exercice du métier.

Les connaissances, les savoirs professionnels nécessaires à l'exercice des missions

Les savoirs nécessaires sont, bien entendu, disciplinaires mais également épistémologiques.

Ceux liés à la transmission des connaissances (histoire, didactiques des disciplines, étude des conditions de la diffusion des connaissances,...) sont trop négligés. Ils font aujourd'hui peu partie de la formation universitaire des étudiants qui se destinent à devenir enseignants.

Très peu ou pas évalués par les épreuves des concours de recrutement ils ne peuvent pas acquérir le statut de connaissance pour les futurs enseignants. Cela est surtout vrai pour les enseignants du second degré et encore davantage pour les futurs enseignants chercheurs.

La disparition des questions de didactique disciplinaire des épreuves d'admission du concours de professeur des écoles, par exemple, conduirait à la négation de l'existence de savoirs professionnels.

L'enseignant doit parfaitement connaître le système éducatif et son fonctionnement, son rôle dans la société. Il doit connaître également sa position dans l'institution ainsi que celle de l'élève.

Il doit posséder les connaissances nécessaires à la médiation entre informations et savoirs dans une société où les jeunes baignent dans une information multiforme, non structurée au risque de construire seuls des connaissances incomplètes ou erronées.

Les compétences :

Bien décrites au travers du texte de 1997 sur les missions du professeur, on insistera sur la nécessité pour l'enseignant de savoir analyser son action et donc de la raisonner. S'il n'y a pas de méthode « figée » d'enseignement on peut attendre de l'enseignant qu'il ait une méthodologie qui guide son action basée sur une démarche « scientifique ».

Il doit être capable de former ses élèves à l'esprit critique et de s'adapter à la diversité des cultures et des niveaux.

Quels contenus de formation initiale et continue ?

Ceux évidemment liés à la ou aux disciplines enseignées sont **nécessaires** ainsi que leur mise à jour par une formation continue régulière (et obligatoire).

Les éléments d'épistémologie des disciplines font partie de la panoplie des contenus de formation initiale de l'enseignant.

Il faut également consacrer du temps à l'apprentissage du travail en équipe, cela doit permettre de lutter contre la fragmentation disciplinaire amplifiée par l'accroissement des connaissances.

Une vision systémique serait utile, notamment pour aider à l'élaboration de méthodologies permettant d'intégrer la maîtrise de la connaissance du monde extérieur à l'école (en particulier le monde de l'entreprise, son expertise dans le domaine de la gestion des ressources humaines et des mécanismes de l'économie qui influent sur le fonctionnement des sociétés et le bouleversent aussi) et à la compréhension des contraintes et des variables d'action, selon le contexte dans lequel l'élève, la classe, l'établissement se situent. Elle serait utile pour que l'enseignant assemble tous les outils dont il a besoin pour assumer son rôle de médiateur, pour qu'il gère (manage) au mieux l'ensemble des

ressources humaines, culturelles, pédagogiques et disciplinaires qui constituent les données de son métier.

2. ORGANISATION DE LA FORMATION, RECRUTEMENT ET PARCOURS PROFESSIONNEL.

2.1 Le parcours de l'étudiant, l'organisation et la validation des études.

L'hétérogénéité des parcours avant l'orientation définitive vers le métier d'enseignant peut poser (et pose souvent dans les filières technologiques et professionnelles ou dans la filière des professeurs des écoles) la question de la remise à niveau disciplinaire que l'année actuelle de préparation au concours ne peut qu'imparfaitement résoudre par manque de temps et de moyens.

Pendant son parcours de licence (du LMD), l'étudiant doit pouvoir se voir proposer des modules de pré professionnalisation. Il est nécessaire d'en définir les contenus en cohérence et continuité avec son parcours ultérieur dans un IUFM. Cela implique une forte liaison Universités/IUFM tant pour l'établissement des modules que pour la constitution des équipes d'enseignants. Ces modules doivent être inclus dans le décompte des crédits nécessaires à l'obtention de la licence, donc être évalués au même titre que les modules disciplinaires, ceci est une condition indispensable pour que ces contenus acquièrent un statut de savoir pour les futurs enseignants.

Il est nécessaire de mettre les épreuves des concours en adéquation avec les contenus à enseigner. Cela devrait avoir une incidence sur les contenus d'enseignement lors de la formation initiale à l'Université. Les IUFM pourraient être des acteurs dans cette formation initiale. Signalons qu'à Toulouse, pour les filières professionnelles, les compétences sont largement partagées entre IUFM et Université y compris sur la définition des contenus de licence.

Le concours

Dans le contexte actuel :

La place du concours n'est pas satisfaisante. Pour beaucoup de stagiaires la formation professionnelle (hors formation disciplinaire académique) ne peut se faire que sur l'année de stage (en fait huit mois).

Les contenus évalués par les concours ne prennent que très peu en compte des compétences professionnelles en dehors des contenus purement disciplinaires (peu d'analyse de production d'élèves, d'analyse d'erreurs, de travail sur la notion d'obstacle, etc.). Ces contenus déterminent fortement les formations antérieures qui se situent hors des problématiques de transmission des connaissances. Toute cette partie de la formation professionnelle est alors renvoyée sur l'année de stage. Par conséquent, les concours de recrutement nous semblent devoir évoluer dans le sens d'une meilleure adéquation entre les connaissances évaluées et les savoirs à enseigner.

La fragmentation du système universitaire français rend difficilement envisageable, à court terme, la mise en place de facultés d'éducation ou d'IUP spécialisés dans les métiers de l'enseignement même si cette idée est probablement à étudier. Les IUFM peuvent et devraient jouer ce rôle de composante universitaire fédératrice si l'imbrication et l'articulation avec les Universités étaient bien (mieux) organisées.

On pourrait sans grand bouleversement du système actuel envisager :

1 - De commencer à former au métier dans toutes ses dimensions avant le recrutement ou pré recrutement, en collaboration avec les Universités.

2 - De mettre en place un pré recrutement (type IPES ou bourses contractuelles d'études) avant l'entrée en IUFM après avoir modifié le contenu des épreuves du concours de recrutement afin d'évaluer un certain nombre de savoirs professionnels en plus des connaissances scientifiques.

3 - De mettre en place une formation par alternance (formation en IUFM / stages d'observation et de pratique accompagnée) lors de la première année avec une évaluation des savoirs professionnels ainsi que de l'activité lors des stages.

4 - Une formation de type en responsabilité lors d'une deuxième année en IUFM avec des modalités sensiblement identiques à celles existantes aboutissant au recrutement définitif.

5 - De permettre aux étudiants ayant suivi ce parcours et ayant une formation bac+5 d'accéder, dans le cadre du dispositif LMD, à un diplôme de Master qui pourrait être reconnu au plan européen et assurer une éventuelle reconversion des personnes n'ayant pas été finalement recrutées ou bien décidant d'une orientation différente.

Il faut en effet, dès maintenant, inscrire la formation au métier d'enseignant dans le contexte de la communauté européenne et internationale, ce que le LMD permet : prévoir que l'enseignant français puisse exercer à l'étranger avec ses diplômes français et réciproquement que l'étudiant (ou l'enseignant) étranger puisse exercer en France sans recommencer une partie importante de son parcours. Les universités françaises semblent prêtes à collaborer avec les IUFM pour mettre en place ces diplômes. A l'heure où les questions de la revalorisation du métier d'enseignant et son attrait se posent de façon aigue, cela constitue certainement l'un des aspects de la réponse à ces problèmes.

Le parcours professionnel

Le débat a seulement effleuré ce sujet. Il a mis en avant le fait que le parcours professionnel serait facilité par l'existence d'un diplôme. Celui-ci devrait être le garant d'une plus grande souplesse et faciliter la mobilité y compris pour exercer temporairement un métier différent. En ce sens, la validation des acquis de l'expérience (VAE) doit pouvoir s'appliquer tant pour ceux qui veulent quitter l'enseignement que pour ceux qui veulent y entrer après un parcours professionnel différent (cela est particulièrement vital pour les filières technologiques, maillon important mais faible du système éducatif).

En termes de responsabilité à l'entrée dans le métier, on n'envisage pas de donner à un ingénieur débutant la responsabilité immédiate d'un grand projet ou d'une équipe. De la même façon, la mise en place progressive de toutes les composantes du métier d'enseignant doit être facilitée au débutant en lui évitant les contextes les plus difficiles.

Le parcours professionnel amène aussi l'enseignant du premier et du second degré à s'orienter vers une carrière universitaire. Ses compétences pédagogiques y sont très prisées et à ce sujet la question du rôle des CIES et le rôle que pourraient jouer les IUFM dans l'amélioration de la formation des enseignants-chercheurs méritent d'être mentionnés et mis à leur tour en débat. C'est un enjeu capital de l'évolution (et de l'évaluation) de la qualité de la formation à l'université et il est important de traiter ce sujet rapidement, même s'il a été exclu du débat sur l'école.

Toulouse, le 26 janvier 2004